Des pistes face à la dictature du numérique

TECHNOLOGIE Mardi soir se tenait à Genève une conférence à propos de la technologie, souvent utile, mais aussi employée à des fins de surveillance et de contrôle. Les spécialistes Blaise Lempen et Olivier Glassey ont esquissé des solutions

ANOUCH SEYDTAGHIA
@Anouch

La technologie promet le meilleur. Hyperconnexion, explosion des services d'intelligence artificielle, traçage des déplacements, surveillance ininterrompue: elle permet aussi le pire, et entreprises, gouvernements et même particuliers ne se privent pas de l'utiliser à des fins parfois très discutables. Mardi soir, l'Institut national genevois organisait une conférence sur cette thématique avec deux spécialistes de ce domaine, Blaise Lempen, auteur du livre *La Dictature numérique en marche – société de l'hypersurveillance: un appel à la vigilance* (Editions L'Harmattan) et Olivier Glassey, sociologue et maître d'enseignement et de recherche au Laboratoire d'études des sciences et des techniques de l'Université de Lausanne.

Le but n'est pas de rejeter des technologies qui de toute façon se développent malgré nous, «mais de mieux les comprendre pour en réglementer certains usages. Il nous reste une marge de manœuvre, celle du débat démocratique, et c'est ce qui différencie nos sociétés démocratiques des dictatures comme le système communiste chinois», affirme Blaise Lempen. Mais la situation est critique, selon lui, la multiplication des capteurs, des connexions et ayant «le pouvoir exorbitant de surveiller tous nos faits et gestes, d'extraire nos données, de les retraiter, de les exploiter à des fins diverses, et ce, le plus souvent de manière invisible et sans notre consentement. Rien de tel n'existait par le passé. Cela crée une situation globale d'insécurité numérique.»

«Le citoyen numérique ne cesse de publier des données privées sur les réseaux sociaux, les diverses plateformes d'échange»

BLAISE LEMPEN, AUTEUR DU LIVRE «LA DICTATURE NUMÉRIQUE EN MARCHE»

Mais, poursuit Blaise Lempen, il ne faut pas blâmer la technologie seule: «Le citoyen numérique ne cesse de publier des données privées sur les réseaux sociaux, les diverses plateformes d'échange, il place des commentaires, des photos sur le Net, il est largement complice de cette situation d'hypercommunication.» L'une des solutions, c'est la législation. Depuis 2018, sur chaque site consulté en Europe, une fenêtre s'affiche dès le premier usage pour demander d'accepter les cookies ou au contraire de les paramétrer. «C'est un principe louable, malheureusement dans la pratique très astreignant», regrette Blaise Lempen.

Le spécialiste esquisse deux solutions face à ce qu'il appelle «la dictature du tout numérique»: le droit à la déconnexion et la sobriété numérique. La première solution est radicale: Blaise Lempen demande un cadre législatif permettant d'éviter l'obligation d'utiliser les outils numériques dans tous les actes de la vie quotidienne, notamment les actes administratifs, d'éviter l'obligation de se connecter à des banques de données uniques, ou encore d'utiliser un smartphone pour payer ses courses. «Il doit être possible de se rendre physiquement dans un local pour déposer son bulletin de vote dans l'urne, de continuer à payer ses achats en espèces, de remplir sa déclaration d'impôts sur papier. Plus l'on multiplie les connexions, plus les risques de piratage, de transmission non consentie des données sont grands», affirme-t-il.

Résister

La sobriété esquissée a bien sûr trait à l'impact du numérique sur l'environnement, ainsi que sa consommation énergétique. Mais pas que cela. «Faire preuve de sobriété, résister aux sursollicitations, c'est en même temps réduire sa consommation énergétique et son empreinte écologique, et défendre un espace de vie privée, une autonomie individuelle, se protéger contre les cyberattaques, les *fake news* [informations mensongères, ndlr], le harcèlement commercial ou d'autres internautes, l'exploitation systématique de ses données», lance Blaise Lempen.

«Nous mettons en cause les géants de la tech et l'Etat, mais il faut aussi avoir un point de vue critique sur nos pratiques»

OLIVIER GLASSEY, SOCIOLOGUE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Il faut aussi prendre en considération notre comportement, a ajouté Olivier Glassey. «Nous mettons en cause les géants de la tech et l'Etat, mais il faut aussi avoir un point de vue critique sur nos pratiques», estime le sociologue. Car il existe un type de surveillance mutuelle ancré en nous. «Au début des années 2000, bien avant que la Chine ne se mue en Etat «Big Brother», des citoyens s'unissaient pour rechercher des suspects sur internet. En Angleterre, avant les systèmes d'intelligence artificielle, les autorités demandaient l'aide des citoyens pour visionner les images de caméras de surveillance. Non rémunérés, des gens passaient ainsi leurs après-midi à regarder des images.»

Surveillance domestique

Il y a aussi la surveillance de proximité, que beaucoup aiment exercer. «Dans une étude récente, un tiers des Français reconnaissait avoir utilisé des outils numériques pour surveiller leur partenaire. Et 8% admettaient avoir créé de faux profils en ligne pour suivre ce que devenait leur ex-conjoint... On est donc attirés par ces outils numériques si simples à utiliser.» Et cela peut mener à des dérives extrêmes, poursuit Olivier Glassey, comme ces personnes qui exigent de connaître en permanence la localisation de leur conjoint, leur demandent d'être à tout moment disponible et d'envoyer régulièrement des photos... «Il y a, à des degrés divers, une culture de la surveillance mutuelle. Nous devrions chercher des moyens de nous en défaire», a suggéré Olivier Glassey.

Le sociologue pointe aussi notre utilisation parfois schizophrénique des outils numériques. «Prenez les groupes WhatsApp familiaux: beaucoup de gens, submergés de messages, se demandent comment vont réagir les autres s'ils quittent le groupe. Il y a aussi, après le «fear of missing out» (ou peur de manquer quelque chose), le «mystery of missing out» (ou mystère de manquer quelque chose), qui fait que vous vous demandez constamment pourquoi vous n'avez pas de signes de vie numériques d'une personne. Se détacher d'outils numériques et les utiliser à bon escient est compliqué.»

Trimestre indigeste pour Barry Callebaut

CACAO Les résultats du deuxième trimestre du géant suisse ont déçu. Pas de quoi entamer la confiance des marchés: le chocolat est un bon remède contre toute forme de morosité, y compris économique

ANNE BARRAT
@AnneBarrat

Le volume des ventes du discret zurichois Barry Callebaut a baissé d'un peu de plus de 5% pour le deuxième trimestre de son exercice fiscal (qui court du 1er juillet au 30 juin). Les analystes s'attendaient à ce qu'il ressorte dans une fourchette de -2,1% à -3,4%. La différence justifie-t-elle une méfiance quant à la capacité de l'entreprise à atteindre les objectifs de croissance du chiffre d'affaires qu'elle a confirmés aujourd'hui, entre 5 et 7% pour 2023? Non, répondent les marchés, qui sont restés positifs sur le titre depuis l'annonce des chiffres, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. Leur réaction s'explique à la fois par des facteurs internes, les fondamentaux de l'entreprise, que par les perspectives du marché dans lequel elle intervient.

Aussi décevantes soient-elles, les performances des ventes du premier fournisseur mondial de cacao et de préparations chocolatées aux professionnels de l'alimentation sont parfaitement explicables. Barry Callebaut est un acteur majeur de la vente à l'industrie avec 20 à 25% du marché. Ses acheteurs sont des grands groupes tels que Nestlé, Unilever, Hershey's ou Mondelez, ainsi que des biscuiteries, des artisans ou des professionnels de la pâtisserie.

En premier lieu, observent les analystes de la banque Oddo BHF, les chiffres de ce deuxième trimestre décalé se comparent à un premier trimestre (du 1er juillet à fin septembre) positif. Par ailleurs, les ventes ont été freinées par les moindres capacités en Europe. La principale usine de production de Barry Callebaut, située à Weize en Belgique, a ainsi repris lentement son rythme après sa fermeture, en juillet 2022, pour cause de découverte de salmonelle. Les ventes dans le Vieux-Continent ont décru de 8,5%, un chiffre qui aurait été positif sans l'effet de la fermeture, selon l'entreprise.

«Secteur résilient face à la récession»

Aux Etats-Unis, les -2,1% de ventes du deuxième trimestre relèvent d'un phénomène de déstockage: les acheteurs traditionnels de Barry Callebaut ont écoulé à la veille de leurs inventaires les stocks qu'ils avaient accumulés dans la foulée de la crise ukrainienne. Ils ont donc reporté leurs commandes au début de 2023. En Asie enfin, le groupe a réalisé une croissance «modeste» de 0,1%, et ce en dépit du défi consistant à augmenter les prix dans un marché difficile en raison de la fermeture de la Chine et de boucliers tarifaires (blocage des prix) visant à compenser l'inflation au Japon et en Indonésie.

Autant de raisons pour le groupe de rester optimiste concernant la seconde moitié de l'année: il a confirmé une rentabilité de l'ordre de 8 à 10% pour les trois prochaines années, sur la base d'objectifs de croissance des ventes de 4 à 6% sur cette période. Cet optimisme s'inscrit dans le contexte de croissance de la taille du marché mondial du chocolat. Estimée à quelque 107 dollars en 2022, elle devrait croître de plus de 7,3% pour atteindre 153 milliards de dollars en 2027, selon les professionnels du secteur.

«Le secteur du chocolat est résilient face à la récession, observe Jon Cox, directeur des actions européennes chez Kepler Cheuvreux. Sa dynamique à long terme ne devrait pas être impactée par l'inflation ni par le spectre de retournements en Europe et aux Etats-Unis.»

MAIS ENCORE

Prix record des véhicules en 2022
Les tarifs des véhicules neufs ainsi que ceux des véhicules d'occasion ont grandement progressé ces derniers mois en Suisse. L'offre réduite, associée à la hausse des coûts énergétiques, a fait exploser les prix. Les tarifs des véhicules neufs et ceux des véhicules d'occasion ont augmenté de respectivement 9% et 15% par rapport à l'année précédente, a indiqué mercredi la plateforme Autoscout24. En 2022, une voiture neuve coûtait en moyenne 55 982 francs, soit environ 4800 francs de plus qu'en 2021. (ATS)

Lufthansa seul en piste pour racheter ITA Airways

AVIATION Le géant aérien allemand a déposé mercredi une offre pour entrer au capital de la compagnie publique italienne, prélude à un rachat

AFP

Après moult rebondissements, la saga de la privatisation d'ITA Airways s'approche du dénouement. «Il s'agit dans un premier temps d'acquérir une part minoritaire et de convenir d'options pour l'achat des parts restantes à une date ultérieure», a indiqué Lufthansa mercredi, après des mois de négociations en coulisse avec Rome.

Le groupe allemand n'a pas précisé la participation visée dans la compagnie publique italienne, née en 2021 des cendres d'Alitalia, que le gouvernement tente de vendre depuis un an. Selon la presse italienne, Lufthansa convoite une part de 40%, évaluée autour de 300 millions d'euros.

Air France-KLM jette l'éponge

Peu avant, le concurrent Air France-KLM, membre d'un consortium retenu par le précédent gouvernement italien pour la privatisation d'ITA, avait annoncé ne pas se porter candidat, laissant Lufthansa seul en piste.

Le groupe allemand pourrait aussi suivre la voie déjà empruntée pour sa montée au capital de Brussels Airlines, acquise en deux étapes, en 2009 et 2016. Lufthansa possède également les compagnies Swiss et Austrian.

Une cession d'ITA Airways, si elle se concrétise, mettrait fin à une période d'incertitude marquée par des soubresauts et des tensions au sein de la compagnie, qui a pris son envol en octobre 2021 et reste en quête de rentabilité.

A Broc, le parc du chocolat a franchi une étape importante

ATTRACTION Alors que l'investisseur Jogne Invest espère ouvrir les portes de son musée fin 2025 ou début 2026, les négociations avancent bon train. Une première étape a été franchie en signant les conventions avec Nestlé

RAPHAËL JOTTERAND
@Raph_jott

Voilà presque un an que Nestlé Suisse a dévoilé les contours d'un ambitieux projet de parc sur le thème du chocolat autour de la Maison Cailler, à Broc (FR). Un projet qui a pour objectif de faire passer le site gruérien, déjà le troisième musée le plus visité de Suisse, de 400000 visiteurs annuels à 700000, dans un premier temps, puis à un million. Le tout pour un total de 200 millions de francs d'investissement.

En début de semaine, *La Liberté* annonçait qu'une série de conventions avaient été signées le 22 décembre entre Jogne Invest, porteur du projet, et Nestlé. De quoi réjouir Daniel Bulliard, président du conseil d'administration de l'investisseur basé à Broc. «Ces conventions règlent les conditions d'achat des bâtiments désaffectés. Elles règlent aussi toutes les finesses en termes de marketing et d'utilisation de la marque Cailler», précise-t-il dans le quotidien fribourgeois.

Questions d'aménagement du territoire

En plus de la signature de ces conventions, une autre bonne nouvelle est venue satisfaire les porteurs du projet. En effet, le canton de Fribourg a fait passer l'ébauche de Maison du chocolat en dossier stratégique. «Il sera traité de manière prioritaire par les services de l'Etat», explique Sonja Gerber, secrétaire générale de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME)

LU AILLEURS

Cette avancée permet désormais aux urbanistes de se concentrer pleinement sur le plan d'aménagement de détail (PAD) ainsi que sur une modification du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Broc. L'objectif étant de maintenir en zone industrielle la partie du site Cailler prioritairement dédiée à la production, tandis que le reste sera modifié en zone touristique. De quoi libérer un quota de surfaces industrielles pour le reste du district, indique *La Liberté*.

Dès que cet examen préalable sera terminé, Nestlé et Jogne Invest pourront avancer et franchir l'étape cruciale de la mise à l'enquête publique. «Nous espérons obtenir dans la seconde moitié de 2024 les autorisations pour construire la première étape du projet. Cela en vue d'une ouverture du parc entre fin 2025 et, au plus tard, printemps 2026», précise pour sa part Daniel Bulliard. La première étape des travaux est chiffrée aux alentours de 80 millions de francs.

Le président du conseil d'administration de Jogne Invest ajoute que cinq compagnies de scénographie «de réputation internationale, en provenance de Suisse, d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada» travaillent actuellement sur les décors du futur parc. L'idée étant de définir en mars avec quelle compagnie les porteurs du projet souhaitent avancer.